

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 Septembre 2020 à 20h30

Présents : EYSSAUTIER Yann - BETTON Caroline - BOUVET Tanguy - CAILLET Carmen - CROUZET Vincent - DESBOS Thierry – DUPORTAIL Christine – ELIET Claire - GAGNAGE Morgane - GBEULAZIDGE Marie-Christine - HUGUET Sonia – LABOURY Jean-Claude - REYNAUD Jean-Luc

Excusés : CHAUVIN Jean-Paul (pouvoir à REYNAUD Jean-Luc) - GUAY André (pouvoir à CAILLET Carmen) -

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour et d'ajouter des points urgents à savoir la convention avec la SPA La Vivaroise pour les chiens, l'aide à l'installation d'un jeune médecin, ainsi que trois DIA arrivées dernièrement afin de ne pas retarder les ventes.

1- CREATION D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : DSP

DSP : c'est une notion juridique qui recouvre l'ensemble des contrats par lesquels une personne morale de droit public soumise au code général des collectivités territoriales confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un opérateur économique dont la rémunération est substantiellement liée au résultat d'exploitation du service.

VOTE : 12 Pour – 3 Contre

2- ELECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION DSP

Le Maire est Président de droit de la Commission DSP : Yann EYSSAUTIER

Résultats du vote à scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Ont été élus **Titulaires de la Commission DSP** par 12 voix pour la liste de la majorité et 3 voix pour la liste de l'opposition :

Vincent CROUZET, Christine DUPORTAIL, Jean-Luc REYNAUD

Ont été élus **Suppléants de la Commission DSP** par 12 voix pour la liste de la majorité et 3 voix pour la liste de l'opposition :

Jean-Claude LABOURY, Tanguy BOUVET, Sonia HUGUET

3- ABROGATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2019-02-08-03- DU 8 FEVRIER 2019 – DOMAINE DE PIERRAGEAIS

Lecture de l'Abrogation de la Délibération du Conseil Municipal du 8 février 2019 concernant le domaine du camping de Pierrageais par Mme Christine DUPORTAIL.

VOTE : 12 Pour – 3 contre

4- CONVENTION D'ADHESION AVEC L'ASSOCIATION M TONMARCHE

L'association M TONMARCHE accompagnera l'équipe municipale dans plusieurs domaines : la réorganisation du marché - son animation - son développement et la mise en place d'un règlement ainsi qu'une charte éco-responsable. Coût : 500 €

VOTE : 15 Pour

5- INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

Reconduction d'un montant d'indemnité de 479,86 € pour l'année 2020 à Mr VALLON pour le gardiennage de l'église communale.

VOTE : 15 Pour

6- DEMANDE DE CREDIT DE FONCTIONNEMENT POUR LE POSTE RASED

Subvention : montant de 90 € au poste RASED à l'école publique pour achat de matériel.

VOTE : 15 Pour

7- DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS

Badminton Les fous du volant : subvention demandée de 200 €

VOTE : 15 Pour

8- DIA (DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER)

-Vente parcelles AL 21-22-25-26- située au 745 route Colombier le Vieux lieudit Morel appartenant à Mr DUMAS Guy et ses enfants- Achat par Mr CHIROL Raphaël et Mme ASTIER Pauline-27-29-36-69-516 - **VOTE :** 15 Pour

-Vente de la parcelle AC 643 située chemin des Jardins, Lardenne, appartenant à Mr MORFIN Philippe, achat par Mr et Mme GRAS - **VOTE :** 15 Pour

-Vente de la parcelle AI 120 située 7 rue Tire-Bœufs, appartenant à Mr et Mme SERAYET Jean-Louis, achat de Mr et Mme SERAYET Florian- **VOTE :** 15 Pour

-Vente de la parcelle AE 410 située ZA de Fontayes, appartenant à la Communauté d'Agglomération Arche Agglo, achat par EURL BUISSON et Mr REYNAUD Jean-Luc. **VOTE :** 15 Pour

-Vente des parcelles AE 391-412 situées ZA de Fontayes, appartenant à la Communauté d'Agglomération Arche Agglo, achat par EURL BUISSON. **VOTE :** 15 Pour

9- CONVENTION AVEC LA SPA

Convention avec la SPA de SAVAS pour une prise en charge des chiens errants, en bonne santé ou blessés, sur la Commune de St Félicien. Prise en charge également des chiens dont le maître est hospitalisé. La SPA souhaite être en lien avec le vétérinaire de St Félicien.

Coût : Frais d'investissement uniquement la première année : 1€ par habitant soit 1211€
Frais de fonctionnement chaque année : 0,80€ par habitant soit 968.80€

VOTE : 15 Pour

10- ACCORD DE PRINCIPE AIDE POUR L'INSTALLATION D'UN MEDECIN

Projet d'installation d'un nouveau médecin, le Docteur Thomas LARA, intéressé par le projet d'une Maison de Santé à St Félicien. Il travaillerait en collaboration avec le Docteur Yoni BENGUIGUI. Une aide de 4000 € et un logement provisoire sont demandés pour une installation pérenne sur St Félicien.

Possibilité de subventions par l'ARS à l'étude.

VOTE : 15 Pour

11- INFORMATIONS DIVERSES

-Une campagne de stérilisation pour les chats errants va être mise en place, accompagnée par un travail avec le vétérinaire de St Félicien, les associations « 30 Millions d'Amis » et « La Clef des Chats ».

-Le permis de construire de la future Caserne des pompiers a été validé : l'accès n'avait pas été étudié dans le dossier de demande de permis de construire et une solution a été trouvée.